



**Club Angevin
De Véhicules d'Époque
112 Allée du Grand Servial
49000 ANGERS**

**Email : C.A.V.E@wanadoo.fr
Tel : 09.62.25.42.99 / 06.86.13.18.94 (Présidence)
06.26.30.40.28 (Secrétariat)**

Affilié FFVE n° 100

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité faire partie de notre club, ce dont nous vous remercions vivement.

Vous trouverez ci joint une demande d'inscription, que vous voudrez bien nous retourner dès que possible à l'adresse suivante :

**M. CHASTEL - Trésorier du CAVE
67 rue du 11 novembre
49130 LES PONTS DE CE**

La décision de votre inscription au club revient aux membres du bureau qui se réunissent tous les mois.

Votre adhésion ne devient définitive que lorsque vous recevez la confirmation de votre entrée et après le règlement de la cotisation, qui se monte à **40.00 euros**

Nous demandons à tous les adhérents d'effectuer au moins deux sorties par an. Tous les renseignements utiles vous sont communiqués dans une info.

Comptant sur votre compréhension et dans l'attente de vous lire.

Restant à votre disposition, pour tous renseignements complémentaires sur l'association.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

La Secrétaire
Florence LEMOINE



Email : C.A.V.E@wanadoo.fr

Tel : 09.62.25.42.99 / 06.86.13.18.94 (Présidence)

06.26.30.40.28 (Secrétariat)

Affilié FFVE n° 100

<h2>Demande d'Adhésion</h2>

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email (lisible):.....@.....

Marque	Modèle	Type	Cv	Roulante	Année	Observations

A retourner au C.A.V.E avec :

- La photo des véhicules (**des années avant 1980**) :
- La cotisation de 40,00 € pour 2019

A Le

Signature

Nota : Comment ou par qui avez vous connu le club ?

.....

.....

IMPORTANT :

- *Les véhicules qui participent aux sorties du CAVE sont couverts par une assurance réglementaire, que le conducteur dudit véhicule ne fait l'objet d'aucune suspension de permis de conduire ; et de ce fait, la responsabilité des organisateurs en cas d'accident corporel ou matériel pouvant survenir à cause de ces véhicules est dérogée.*
- *Les véhicules doivent être à jour de leur contrôle technique.*
- *L'association se réserve le droit de diffuser toutes photos prises lors des manifestations qu'elle organise. En application du droit à l'image et dans le respect des principes protecteurs définis par la loi, toute personne désireuse de ne plus voir apparaître une reproduction la concernant, en demande le retrait par simple courrier.*